Commune de Leysin

Leysin, le 8 janvier 2024/JPR

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1854 LEYSIN

PREAVIS NO 03/2024

Demande de crédit pour le programme d'entretien du réseau routier communal pour la période 2024 à 2026

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean Philippe Ryter

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

1. *Préambule*

En 2018, la Cour des comptes du canton de Vaud a réalisé un audit sur la gestion de l'entretien constructif des routes cantonales et communales. Dans les conclusions du rapport n°43 de la Cour, il ressort que :

« Une minorité de communes applique les bonnes pratiques :

Au niveau de la gestion par les communes de l'ensemble de leur réseau, la Cour, qui a sollicité 29 communes représentatives de l'ensemble, a relevé des situations contrastées. Une minorité applique les méthodes de bonne gestion, généralement des grandes communes. La Cour a constaté qu'une majorité des communes ne recourent pas à des méthodes de gestion basées sur les bonnes pratiques et organisent leurs travaux au coup par coup, une fois le besoin avéré. Une partie des communes ne disposent pas d'informations minimales sur leur réseau communal, comme le nombre de kilomètres ou la catégorie de route.

Sur la base des estimations effectuées par la Cour, il apparaît que le besoin en entretien ne serait couvert, pour l'instant, qu'à moins de la moitié du montant nécessaire pour maintenir la valeur du patrimoine »

La valeur importante d'un réseau routier implique un engagement conséquent. Un défaut d'entretien a pour corollaire une dégradation accélérée des infrastructures qui entraîne à terme, des coûts de réparation importants. Il importe donc de maintenir, pour le moins, une qualité minimum de nos infrastructures.

En juillet 2022, la Municipalité a confié un mandat d'étude au bureau d'ingénieurs Ertec SA à Yverdon-les-Bains, afin de déterminer l'état général de nos routes et proposer un programme d'entretien pour les cinq prochaines années.

2. Description de l'étude

L'étude a consisté à répertorier le réseau routier communal et à le diviser par tronçons homogènes.

Pour établir le diagnostic de l'état de chaque tronçon, l'analyse prend en compte l'usure de la surface (fissuration, arrachement), les déformations permanentes (orniérage, fluage), les dégradations structurelles (faïençage, flaches), les dégradations de bords et l'état des réparations. Des mesures de portance de la chaussée ainsi que des carottages complètent les données. Diverses techniques d'entretien peuvent être appliquées en fonction du type de travaux à entreprendre.

Réparations localisées : travaux de taconnage (remplacement localisé de béton bitumineux, voire de purge comprenant la fondation), réparation de « nids de poules », de pontages de fissures, etc.

Réparations généralisées : application sur toute la chaussée d'une, voire plusieurs couches de bétons bitumineux (enrobé).

Renforcement ou nouvelle structure : renforcement (mise en œuvre d'une surépaisseur d'enrobé) ou pose d'une nouvelle structure, c'est-à-dire la réfection du caisson (fondation) et de l'enrobé.

Le réseau routier communal, y compris les chemins d'amélioration foncière, comprend plus de **41 km** de chaussée pour une surface de **187'000 m^2**, soit un patrimoine de **~ 41 millions** (admis CHF 220. --/m^2).

Pour l'élaboration de son rapport, Ertec SA a procédé à une analyse de l'état actuel du réseau qui comprend les étapes principales suivantes :

- relevé visuel des dégradations ;
- carottages spécifiques sur certains tronçons ;
- mesures de portance sur certains tronçons.

En fonction de son état, chaque tronçon reçoit alors une note exprimant la nature des dégradations, de leur gravité et de leur ampleur.

L'indice global de qualité du réseau routier leysenoud peut être qualifié de « mauvais ». En considérant notre situation de station de montagne, cet indice est compréhensible, mais requiert un suivi accru au niveau de l'entretien.

Trois stratégies distinctes sont proposées :

- entretien optimal ;
- entretien de maintien ;
- entretien déficitaire.

Ces stratégies proposent un type d'entretien avec un budget associé.

La stratégie de « maintien » a été retenue par la Municipalité.

Cette dernière permet non seulement de conserver un niveau de service « acceptable » en région montagnarde pour les cinq ans à venir, mais devrait l'améliorer légèrement.

Compte tenu de la valeur du réseau, le budget annuel général conseillé pour l'entretien du réseau routier en fonction de cette stratégie est de **CHF 1'075'000. – par année**.

Afin de définir le budget annuel d'entretien à prévoir, nous avons retiré les chemins d'amélioration foncière, ainsi que les tronçons qui nécessiteront des travaux importants d'infrastructures comme par exemple, la rue du Commerce, la route de la Cité, la partie supérieure de l'avenue Rollier. Les tronçons impactés par les projets de Leysin 365 (par ex. Place Large) ont également été retirés. Les travaux sur ces secteurs seront financés par voie de préavis.

Il en résulte ~ **26 km** et **140'000 m²**. Pour une valeur de remplacement (patrimoine) de **31 millions**.

Le budget annuel général conseillé pour l'entretien de cette part du réseau routier, en fonction de la stratégie de « maintien » est de **CHF 360'000. -- (HT) par année**, soit ~ CHF 13'900. --/km/an.

3. Programme des travaux

Les travaux d'entretien prévus sont répartis en cinq étapes prévues entre 2023 et 2027 en fonction de différents critères, soit :

- le niveau d'urgence lié à l'état de la route, les opportunités ou contraintes liées à des projets connexes.
- le coût par étape, que l'on cherche à équilibrer dans le temps.

A noter que cette répartition est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des facteurs précités.

Afin de nous limiter à la législature en cours, la planification des travaux de 2024 à 2026 est la suivante :

Exercice 2024

Réparations ponctuelles des chaussées et trottoirs :

Rue du Village – Route du Suchet – Route de la Boule de Gomme – Route de Clos-Soleil – Route de la Cité – Route du Belvédère – Avenue Secrétan.

Réfection du revêtement :

Route du Suchet – Route des Chamois.

Exercice 2025

Réparations ponctuelles des chaussées et trottoirs :

Chemin des Feuilles – Route des Centres Sportifs – Route de la Mosse – Route des 4 Chalets.

Réfection du revêtement :

Rue Louis Favez (Virage du Nord – Place du Marché) – Chemin de la Source (y.c. fondation).

Exercice 2026

Réfection du revêtement :

Avenue Rollier (Pharmacie – Miremont) – Route de Clos-Soleil (y.c. fondation) – Route des Centres Sportifs.

4. Coût des travaux

Le coût des travaux a été devisé à CHF 1'200'000. -- TTC et se décompose comme suit :

Travaux 2024	**CHF**	**429'000. --**
Travaux 2025	**CHF**	**320'000. --**
Travaux 2026	**CHF**	**360'000. --**
Total HT	CHF	1'109'000. --
Arrondi	CHF	1'083. --
TVA 8.1%	CHF	89'917. --
Total général TTC	**CHF**	**1'200'000. --**

Ces montants ont été calculés sur la base d'avant-métrés et de prix moyens pratiqués dans la branche en 2022. L'expérience montre qu'ils sont relativement fiables sur 5 ans.

Les honoraires pour le suivi de ces travaux, CHF 20'000. -- par année seront portés au budget et imputés sur le compte no 430.3185.

Un montant supplémentaire de CHF 50'000. -- TTC par année pour travaux d'urgence et imprévus sera porté au budget sur le compte no 430.3142.

5. Financement

Dès 2025, les montants des travaux seront inscrits dans les budgets correspondants et les comptes seront adaptés selon le nouveau plan comptable MCH2.

Il est préconisé la mise à disposition d'un crédit-cadre sur une durée de 3 ans permettant l'attribution des travaux selon une procédure annuelle d'appel d'offre sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics.

Ce procédé permet de répartir l'attribution des mandats à des entreprises spécialisées de la région, en fonction des travaux à réaliser.

Ces montants seront financés par la trésorerie courante et imputés sur le compte no 431.3142.

6. Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation de notre réseau n'impactent pas ce préavis.

7. Conséquences sur le personnel

Il n'y a pas de conséquence sur le personnel communal.

8. Conséquences sur l'environnement

La réfection des enrobés permettra une diminution des nuisances sonores ainsi qu'une sécurité accrue.

9. Aspect du développement durable

L'entretien routier permet d'optimiser les dépenses mais également les besoins en matières premières (agrégats, bitume).

10. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN DANS SA SEANCE DU 14 MARS 2024

Vu le préavis municipal no 03/2024 du 8 janvier 2024

Ouï le rapport des commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'200'000.-- TTC afin de financer le programme d'entretien du réseau routier communal pour la période 2024 à 2026,
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :	Le Secrétaire :
Jean-Marc Udriot	Jean-Jacques Bonvin

Annexe : plan et planification

Planification entretien routier :

Exercice 2024 ----------

Réparations ponctuelles des chaussées et trottoirs :

Rue du Village – Route du Suchet – Route de la Mosse - Route de la Boule de Gomme – Route de Clos-Soleil – Route de la Cité – Route du Belvédère – Avenue Secrétan

Réfection du revêtement :

Route du Suchet – Route des Chamois.

Exercice 2025----------

Réparations ponctuelles des chaussées et trottoirs :

Chemin des Feuilles – Route des Centres Sportifs – Route des 4 Chalets – Route de la Boule de Gomme

Réfection du revêtement :

Rue Louis Favez (Virage du Nord – Place du Marché) – Chemin de la Source (y.c. fondation).

Exercice 2026----------

Réfection du revêtement :

Avenue Rollier (Pharmacie – Miremont) – Route de Clos-Soleil (y.c. fondation) – Route des Centres Sportifs.

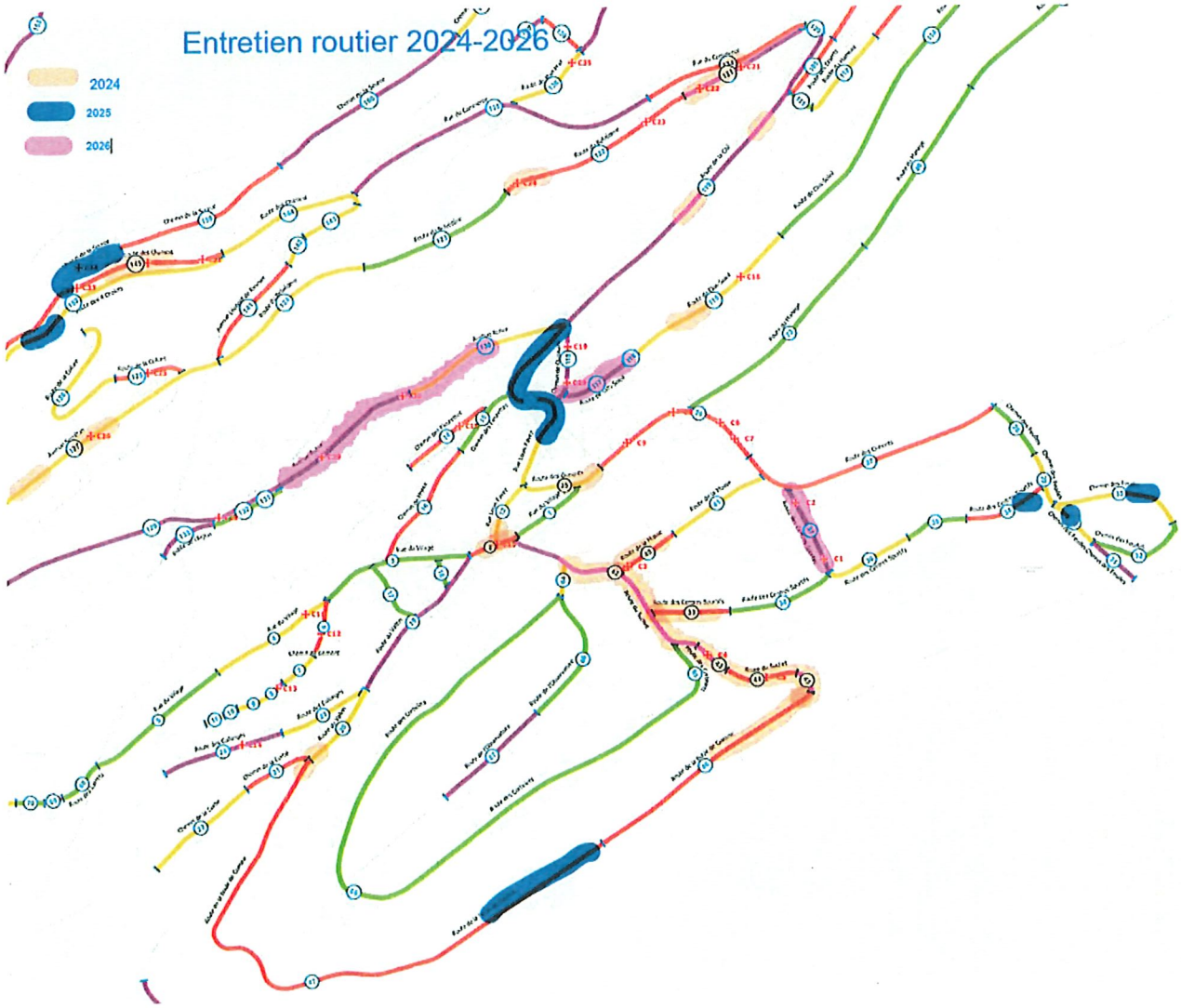

JPR/janvier 2024

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
présidée par Madame Françoise SCHÜLER

LE CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Vu le préavis municipal n° 01/2024 du 3 janvier 2024 relatif à la

MODIFICATION DU PRÉAVIS 02/2021
MISE À DISPOSITION DES BIENS-FONDS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION ET AU FUTUR FONCTIONNEMENT DE LA STEP RÉGIONALE

Ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la partie Sud-Ouest de la parcelle RF no° 1450 de la Commune de Leysin, d'une surface de 750 m2 environ, moyennant une rente annuelle de 4% de CHF 150'000.--, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4% de CHF 150'000.-- ;
2. D'affecter le produit au poste 460 « égouts et épuration » ;
3. De rendre caduc les décisions prises dans le préavis no 02/2021 suite aux délibérations du 25 mars 2021 ;
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Ainsi délibéré en séance du 14 mars 2024

Au nom du Conseil communal de Leysin :

La Présidente :	La Secrétaire :
Françoise Schüler	Corinne Delacrétaz

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

COMMUNE DE LEYSIN

LA MUNICIPALITE

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la Commune de Leysin

agissant en vertu de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 14 mars 2024, le Conseil communal a adopté

le préavis municipal no 01/2024 du 3 janvier 2024 relatif à la

MODIFICATION DU PRÉAVIS 02/2021
MISE À DISPOSITION DES BIENS-FONDS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION ET AU FUTUR FONCTIONNEMENT DE LA STEP RÉGIONALE

et a décidé

1. D'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la partie Sud-Ouest de la parcelle RF no 1450 de la Commune de Leysin, d'une surface de 750 m2 environ, moyennant une rente annuelle de 4% de CHF 150'000.--, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 4% de CHF 150'000.-- ;
2. D'affecter le produit au poste 460 « égouts et épuration » ;
3. De rendre caduc les décisions prises dans le préavis no 02/2021 suite aux délibérations du 25 mars 2021 ;
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

*Les électeurs peuvent consulter ces décisions au Greffe municipal. Ces décisions sont susceptibles de référendum qui doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al 1 LEDP) qui suivent le présent affichage soit jusqu'au 24 mars 2024.*
*Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès **l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al 3 LEDP** (art. 164 al. 1 LEDP).*
*Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant du **15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 164 al. 1 et 134 al 2 et al 3 par analogie).*

Leysin, le 15 mars 2024

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot Jean-Jacques Bonvin